Collaboration entre sages-femmes et consultation parents-enfants : exemples de bonne pratique

Autor(en): **Rey, Jeanne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **121 (2023)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1041643

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Collaboration entre sages-femmes et consultation parents-enfants: exemples de bonne pratique

La rencontre de novembre dernier organisée conjointement par la Fédération suisse des sages-femmes et l'Association suisse des consultations parents-enfants, a permis de mettre en lumière trois exemples de pratique dans les cantons de Berne, Saint Gall et Vaud. Sélection et compte-rendu d'exposés riches en solutions, mais aussi en analyse des besoins.

TEXTE:
JEANNE REY

Outre ce qui concerne leur cœur d'activité, la profession de sage-femme indépendante diffère de l'activité de puéricultrice / consultant·e petite enfance en ce qu'elle se pratique de façon indépendante et autonome, là où la consultation parent-enfant ne répond pas à un modèle uniforme (voir encart p. 45). La collaboration entre les professions est donc très canton voire région-dépendante. C'est pourquoi les échanges de bonne pratique se révèlent précieux, soulevant les points communs dans les problématiques concrètes rencontrées sur le terrain.

iStock

Un réseau solide et une bonne collaboration interprofessionnelle entre sages-femmes et professionnel·le·s de la consultation parents-enfants sont essentiels pour pouvoir offrir aux familles le meilleur soutien et accompagnement possible après la naissance de leur enfant. Qu'est-ce qui fait le succès d'un réseau durable alliant les deux groupes professionnels? Qu'existe-t-il comme exemples de bonnes pratiques et quels sont les instruments qui favorisent la réussite d'une collaboration qui se détermine en fonction des besoins de la famille?

Vaud: présenter l'infirmier·ère petite enfance aux familles

Lors de la journée organisée conjointement par la Fédération suisse des sages-femmes et l'Association suisse des consultations parents-enfants, Marie-Catherine Béguin, infirmière petite-enfance (IPE), responsable du Pôle petite enfance à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (Avasad) et Laurence Juillerat, sage-femme indépendante, présidente de la section Vaud de la Fédération suisse des sages-femmes et ancienne présidente du groupement des sages-femmes indépendantes vaudoises, ont présenté ensemble le protocole de collaboration entre sages-femmes et IPE dans le canton de Vaud, établi en juin 2018 – et mis à jour depuis, en janvier dernier.

Historique d'une collaboration

Les professions collaboraient sur le terrain depuis de nombreuses années, principalement de façon informelle. L'Avasad s'étant structurée en quatre secteurs sur le canton, elle a contribué à harmoniser les pratiques de collaboration. «Il n'y avait pas de rencontres officielles, mais les collaborations se faisaient assez naturellement», témoigne Marie-Catherine Béguin. La modification de la Lamal en 2015 a alors rebattu les cartes, avec l'allongement de la durée de suivi des familles par les sages-femmes.

Le rôle de la santé publique dans le réseau de soins

La Direction générale de la santé finance dans le canton de Vaud de nombreuses prestations aux familles: Avasad, Profa, Panmilar et enfin la permanence téléphonique du groupement des sages-femmes indépendantes créée en 2017[1]. «L'infirmier·ère petite enfance étant ainsi financée à 100 % par le canton, et les prestations des sages-femmes l'étant via la Lamal, la Direction générale de

[1] Voir Juillerat, L. et Allaman, K. (2019). Création du service de permanence des sages-femmes indépendantes vaudoises. *Obstetrica*; 6. https://obstetrica.hebamme.ch

la santé a demandé de clarifier le rôle de chaque entité et la collaboration entre les deux professions», rapporte Laurence Juillerat.
Un groupe de travail s'est alors constitué, dans l'objectif de créer un protocole de collaboration, qui a été présenté en juin 2019 lors d'une réunion rassemblant toutes les infirmières petite enfance du canton (actuellement 55) et une grande partie des sages-femmes indépendantes (SFI) du canton (actuellement environ 180).

> «Nous avons réalisé qu'il est important, pour travailler ensemble, de se connaître et de se rencontrer, et de connaître le mandat de chacun·e et les difficultés propres à chaque pratique»
>
> LAURENCE JUILLERAT

Protocole de collaboration

Ce protocole est concrétisé par écrit sur un document simple, contenant les modalités de collaboration – pour Marie-Catherine Béguin, «l'essentiel y est: à quel moment la sage-femme transmet les situations à l'IPE, et à l'inverse: à quel moment l'IPE recontacte la sage-femme en cas de difficultés». Y figure également la façon dont les situations complexes sont transmises. L'élaboration de ce protocole a également été l'occasion d'instaurer une «passation» de situation si nécessaire, avec la présence de tou·te·s les intéressé·e·s: sage-femme, parents, IPE. Enfin, ce document comprend aussi des ressources indiquant la marche à suivre en cas de difficultés notamment de collaboration. La formation des professionnel·le·s impliqué·e·s a par ailleurs éclairci un point essentiel: la nécessité d'obtenir l'accord des parents pour que la transmission ait lieu.

La nécessité de se rencontrer

«Nous avons réalisé qu'il est important, pour travailler ensemble, de se connaître et de se rencontrer, et de connaître le mandat de chacun·e et les difficultés propres à chaque pratique», explique Laurence Juillerat. Raison pour laquelle ont été mises en place des rencontre régionales, se déroulant une à deux fois par an, à destination notamment des nouvelles SFI et IPE.
Il existe également sur le canton des rencontres périnatales à la maternité (colloque), essentielles pour les familles dites vulnérables, en prénatal et impliquant divers acteur·rice·s dont Profa, une assistante sociale, des représentant·e·s des sages-femmes indépendantes et des IPE. L'objectif est de préparer ensemble le retour à domicile, avec une prise en charge commune dans la période prénatale.

Soigner les liens

Le suivi SFI-IPE se fait de manière différente en fonction des situations. La SFI introduit l'IPE ou avertit les parents qu'ils vont être contactés, et les encourage à faire connaissance avec l'IPE. Dans les situations difficiles, la transmission se fait au domicile des parents – sinon par téléphone ou courriel.
Concrètement, cela signifie, dans certaines situations, l'organisation d'une visite à double au domicile de la famille, où la sage-femme transmet avec les parents la situation à l'IPE. Cette dernière est ainsi plus facilement introduite auprès de la famille, ce qui facilite beaucoup l'installation de la relation.
Il peut s'agir d'une prise en charge commune et partagée: dans certaines situations, lorsqu'il est nécessaire d'avoir une visite à domicile trois à quatre fois par semaine pendant plusieurs semaines, les SFI et les IPE se les partagent. En général, cette formule fonctionne bien, avec une grande satisfaction des parents. Et pour les professionnel·le·s,

Service de la permanence téléphonique cantonale des SFI vaudoises: un maillon essentiel

Le Service de la permanence téléphonique cantonale des sages-femmes indépendantes (SFI) vaudoises (SPTCVD) est aujourd'hui un maillon essentiel pour permettre une collaboration d'ampleur. Cette permanence permet à toutes les familles qui n'ont pas de sage-femme attitrée d'en trouver une à la sortie de la maternité.
Les naissances sont annoncées à la permanence et les informations essentielles concernant les familles lui sont transmises par téléphone ou courriel. Cette transmission étant malheureusement moins systématique en direction des infirmier·ère·s petites enfance (IPE), la permanence téléphonique a donc un rôle de transmission primordial: toutes les informations qui passent par cette permanence sont désormais transmises aux IPE via la SFI.
Il est prévu de mettre en place un «projet portail informatique» pour toute demande de prise en charge SFI, connue ou inconnue de la famille. Un projet pilote est en cours avec une maternité et des cliniques du canton. Il permettra un gain de temps considérable avec des statistiques complètes représentatives du travail des SFI sur le canton.
La permanence est joignable au 021 943 36 33 (10h-18h – tous les jours).
Marie-Pierre Beck Krähenbühl, *présidente du Groupement des sages-femmes indépendantes vaudoises.*

Laurence Juillerat et Marie-Catherine Béguin le soulignent: «Les situations devenant de plus en plus difficiles, les collaborations entre les différent·e·s professionnel·le·s impliqué·e·s sont toujours bienvenues!» La continuité du suivi des familles – avec leur accord – est tout l'enjeu ici, afin de «soigner les liens et les collaborations».

Difficultés et défis

Les mandats de SPI et IPE sont différents et malgré tout très proches. Il est primordial que le rôle de chacun·e soit bien compris, notamment par les parents: il est imptant que les SFI intègrent et parlent de ce suivi. En effet, les parents peuvent être surpris de recevoir un appel de l'IPE alors qu'ils sont déjà suivis par la SFI. La confusion peut d'ailleurs être partagée par les autres professionnel·le·s, par exemple en car de réhospitalisation du bébé, les infirmier·ère·s hospitalier·ère·s ne savent pas forcément qui joindre.

La transmission est aussi un sujet à rediscuter régulièrement: que dit-on, ne dit-on pas, quels sont les droits et devoirs de chacun·e, et toujours, s'assurer de l'accord des parents. L'objectif est d'assurer une entrée de l'IPE dans les familles dans des conditions confortables. La durée des suivis sage-femme est extrêmement variable, et cela peut influer sur la difficulté ou non de l'IPE à entrer dans la famille. Ce sont des thématiques à aborder régulièrement, notamment auprès des sages-femmes qui s'installent. C'est le travail en réseau qui a ici toute son importance, afin que la famille soit mise au centre, et non le travail du·de la professionnel·le.

AUTEURE

Jeanne Rey, rédactrice *Obstetrica.*

Saint-Gall: comment réussir la transmission

Une fois le suivi post-partum par la sage-femme terminé, le ou la consultant·e petite enfance prend le relais, de sorte que les parents et l'enfant bénéficient d'un accompagnement continu. C'est en tout cas ce que prévoit la théorie. Dans la pratique, ce n'est pas si simple, comme on peut le voir dans le travail quotidien et les questions concrètes qu'il pose. Comment se fait la transmission, quels sont les points de repère des sages-femmes et des consultant·e·s petite enfance? Le canton de Saint-Gall a élaboré un guide concernant le rapport de transmission: il s'agit d'un instrument central pour garantir que les informations pertinentes soient pleinement transmises. En même temps, le rapport favorise la mise en réseau entre les deux groupes professionnels.

Le rapport de transmission est un instrument central pour garantir que les informations pertinentes soient pleinement transmises.

Révision commune du guide

Une première version du rapport de transmission «Ensemble pour un bon départ» a été mise en application dès 2014, et les consultant·e·s petite enfance, les pédiatres et les sages-femmes ont continué à développer le rapport ensemble au cours des années suivantes. Le rapport de transmission[1] a fait ses preuves et d'autres cantons y ont désormais recours. Ainsi, les cantons des Grisons et d'Appenzell travaillent désormais avec cet outil facile à utiliser.

Au début, l'accent était principalement mis sur les familles vulnérables. Il s'agissait tout d'abord d'atteindre ces familles et de mieux

[1] Rapport de transmission pour la collaboration entre services (en allemand) sur https://mvbo.ch

les soutenir grâce à un réseau plus dense. Mais, au fil du temps est apparu chez les professionnel·le·s impliqué·e·s le souhait que toutes les familles bénéficient d'une transmission en douceur. Pour la mise en œuvre, il s'agissait en premier lieu de clarifier les interfaces et de rassembler les différents acteurs impliqués dans le bien-être de la famille.

iStock

Comment fonctionne le système de signalisation?

Après l'accompagnement post-partum, les sages-femmes remplissent le rapport de transmission numérique en saisissant des informations sur la famille, avec l'accord de celle-ci. Le système de signalisation fonctionne selon le principe des feux tricolores: le vert signifie que la situation de la famille ne pose pas de problème; l'orange, qu'un accompagnement professionnel plus long serait éventuellement indiqué; et le rouge, qu'il faut agir, car la protection et la sécurité de la famille ne semblent pas suffisamment garanties. La sage-femme a également des directives claires à ce sujet. Si elle attribue à une famille un «feu vert», c'est-à-dire qu'il n'y a pas de nécessité d'agir, le rapport est souhaité mais facultatif; en revanche, s'il est orange ou rouge, il est obligatoire. L'objectif de ce bref rapport est de fermer l'interface. Parallèlement, en cas de feu orange ou rouge, les instruments d'évaluation du canton de Saint-Gall sont utilisés pour détecter au plus tôt une évolution défavorable ou une mise en danger du bien-être de l'enfant (voir encadré). Les instruments d'évaluation aident dans ce cas les sages-femmes à objectiver leurs présomptions et permettent une évaluation fondée sur le plan professionnel. Si le feu est orange ou rouge, les pédiatres traitants ou l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont impliqués.

Questions ouvertes

Après l'exposé, les sages-femmes et les consultant·e·s petite enfance ont abordé différentes questions dans des groupes de discussion. Les sages-femmes ont souligné que les connaissances linguistiques souvent insuffisantes des migrant·e·s constituaient un obstacle à la compréhension. Comment pourrait-on améliorer l'accès aux services d'interprétation? La discussion a également porté sur la meilleure façon de contacter les familles «vertes». Dans leur cas, des consultations individuelles seraient-elles plus appropriées? Pour les sages-femmes, le rapport de transmission prend beaucoup de temps et constitue un travail administratif non rémunéré. Comment pourrait-on obtenir une compensation financière? Comment se présenterait par exemple l'utilisation d'un forfait? Selon toute évidence, des décisions politiques sont nécessaires pour créer une offre de conseil facile d'accès et pouvant être consultée dès la grossesse. La stratégie du canton d'Argovie pour l'encouragement de la petite enfance a déjà recours à une telle solution.

Les instruments d'évaluation aident les sages-femmes à objectiver leurs présomptions et permettent une évaluation fondée sur le plan professionnel.

Bases et instruments pour la détection précoce

Depuis 2022, le canton de Saint-Gall met à disposition les bases et les instruments pour la détection précoce d'une évolution défavorable ou d'une mise en danger du bien-être de l'enfant. Un groupe de travail interdisciplinaire composé de spécialistes de la petite enfance a développé ces bases.

Documentation sur www.sg.ch

L'attention s'est déplacée de son propre groupe professionnel vers les familles accompagnées conjointement par les différent·e·s professionnel·le·s, à savoir les pédiatres, les infirmiers·ères du post-partum, les sages-femmes et les consultant·e·s petite enfance.

Une collaboration plus étroite

Afin de mettre en œuvre le guide pour le rapport de transmission et l'aide à l'évaluation du canton dans la pratique quotidienne, une réunion intitulée «Encouragement de la petite enfance par la mise en réseau» a été organisée dans le cadre de la formation continue cantonale des sages-femmes 2022. Ont été invités les infirmier·ère·s du post-partum, les pédiatres, les consultant·e·s petite enfance, les curateur·trice·s professionnel·le·s et les spécialistes de l'APEA qui sont impliqués dans l'accompagnement et la prise en charge de la famille au cours des premiers mois. Fait réjouissant, la discussion technique avec les différents acteurs s'est élargie au cours des dernières années. L'attention s'est déplacée de son propre groupe professionnel vers les familles accompagnées conjointement par les différent·e·s professionnel·le·s, à savoir les pédiatres, les infirmiers·ères du post-partum, les sages-femmes et les consultant·e·s petite enfance. Il en a résulté une collaboration plus étroite et plus cordiale; le changement de culture qui s'est produit était clairement perceptible. Chaque groupe professionnel a pu apporter son propre point de vue et montrer son travail tout en découvrant celui des autres. Un échange interdisciplinaire a été établi, le but étant de penser les un·e·s pour les autres et les un·e·s avec les autres, d'attirer aussi l'attention sur les formations continues et de veiller ensemble au bien-être des familles. ⊙

Texte traduit de l'allemand par Marco Fachin, Intertrad.

AUTEURES

Nicole Staub, responsable du service de consultation parents-enfants de l'association Ostschweizer Verein für das Kind, infirmière diplômée ES, consultante en allaitement et en lactation.
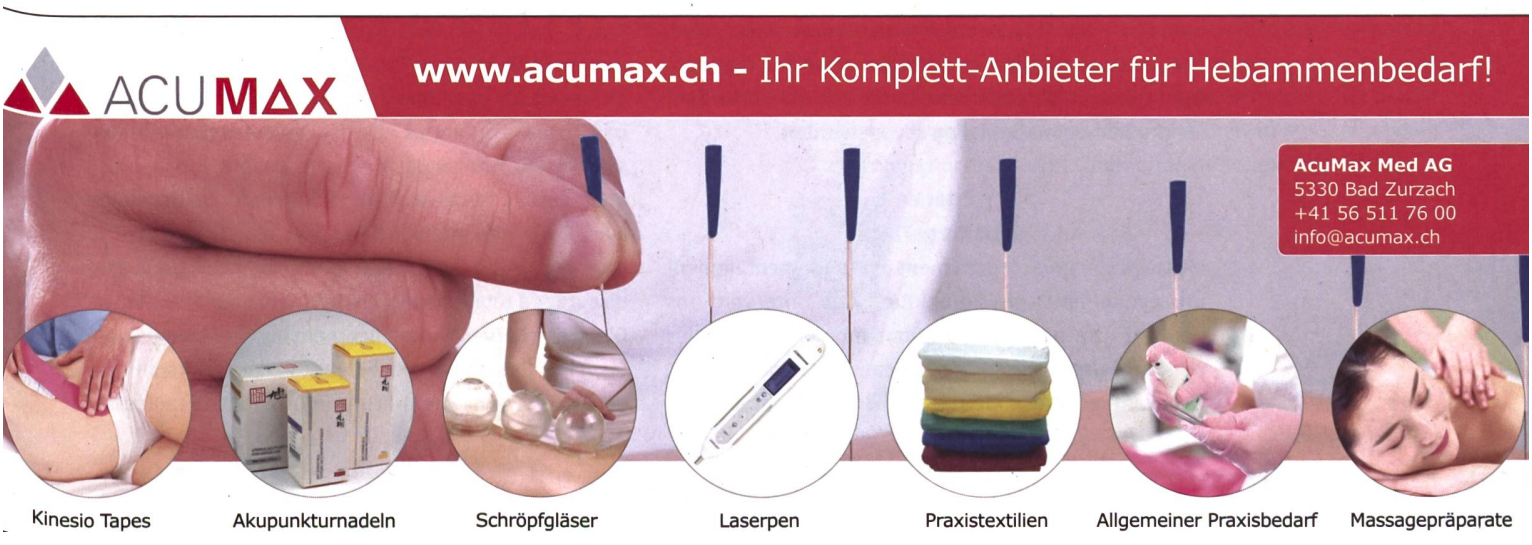
Bettina Schneider Keel, sage-femme diplômée HES, indépendante, présidente de l'Association des sages-femmes de Saint-Gall et d'Appenzell.